Conservation de la propriété foncière	
Observations	Noms :Emargement
.....	Date

Autres membres (Selon les spécificité du projet)	
Observations	Noms :Emargement
.....	Date

Autres membres (Selon les spécificité du projet)	
Observations	Noms :Emargement
.....	Date

Autres membres (Selon les spécificité du projet)	
Observations	Noms :Emargement
.....	Date

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE DE SKHIRAT TEMARA
COMMUNE URBAINE DE TEMARA
SERVICE D'URBANISME

GUICHET UNIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DINSTRUCTION
TENUE LE 12/12/2018

RENSEIGNEMENT SUR LE PROJET

Préfecture	: Skhirat -Temara
Commune urbaine	: Temara
Maitre d'ouvrage	: Sté KARIM BOUAYAD PROMOTION
Nature du projet	: C/R+4 avec s-sol
Date de dépôt du projet	:
Numéro du dossier	: 754/18
Références foncières	: TF 70663/38
Maitre d'œuvre	: Mohamed ZAKI BERRADA
Documents d'urbanisme de référence	:
Etat d'avancement du document d'urbanisme	:
Dispositions urbanistiques	:
Historique du projet	:

AVIS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION

Préfecture Skhirat -Temara	
Observations	Noms :Emargement
Suite à la commission des 15/10/2018 et suite au plan modificatif présenté il y a lieu de : 1) Compléter le dossier par une note de renseignement du terrain concerné 2) Présenter un plan de situation explicite 3) Prévoir Hal d'entrée réglementaire 4) Respecter le prospect sur cour 5) Prévoir rampe par le personne à mobilité réduite	Date : 12/12/2018

Agence urbaine de Skhirat -Temara

Observations	Noms :Emargement
- Suite à la Commission du 25/10/2018 - Suite au plan modificatif déposé auprès de l'AUST en date du 10/12/2018; Il y a lieu de : 1)- Faire viser le contrat d'architecte par le CROA; 2)- Fournir l'attestation de l'efficacité énergétique; 3)- Etablir la situation du projet d'extrait du lotissement autorisé N.V; 4)- Prévoir une rampe pour les personnes à mobilité réduite; 5)- Prévoir le hall en dimension réglementaire; 6)- Prévoir le dégagement éclairant pour les cuisines; 7)- Respecter le prospect sur la cour; 8)- Indiquer les distances entre les Bornes (B200, B199) et (B199, B2A); 9)- Régler les prestations des services rendus par l'AUST. N.B. La Commune est tenue de recueillir l'avis favorable de tous les services extérieurs concernés (P.C, REDAL, [illegible])	Date : 12/12/2018

La commune [illegible] demander les plans techniques réalisés par les ingénieurs spécialisés relatifs à la structure et à la stabilité des constructions et à leur solidité et ce, conformément à l'arrêté conjoint du 14 novembre 2013 relatif au RGC "

Commune de temara

Observations	Noms :Emargement
mm Ajouter le P.S.T	Date :.....

REDAL-Eaux-Assainissement

Observations	Noms :Emargement
	Date :.....

REDAL-Elèctricité

Observations	Noms :Emargement
	Date :.....

Service en charge des télécommunications

Observations	Noms :Emargement
	Date :.....

Protection civile

Observations	Noms :Emargement
	Date :.....